# Fiche signalétique

## 1. IDENTIFICATION

Nom du produit Quick-Weld #1

MSDS # IES-612-CA-FR

**Utilisation recommandée** Adhésif cyanoacrylate.

Adresse du fournisseur

International Epoxies & Sealers 30241 Commerce Drive San Antonio, FL 33576

Téléphone de l'entreprise 1-800-451-7206

Nombre d'appel d'urgence INFOTRAC 1-352-323-3500 (Internationale)

1-800-535-5053 (Amérique du Nord)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

Provoque une irritation cutanée Provoque une sévère irritation des yeux Peut irriter les voies respiratoires

Aspect Liquide de couleur claire ou rose État physique Liquide. Odeur Négligeable

ou bleu

Effets possibles sur la santé

Toxicité aiguë

Contact avec les yeux
Contact avec la peau

Provoque une sévère irritation des yeux.
Provoque une irritation cutanée.

Inhalation Provoque une irritation cutanee.

Provoque une irritation cutanee.

Peut irriter les voies respiratoires.

**Ingestion** L'ingestion peut causer une irritation des muqueuses.

Effets chroniques Aucun effet connu selon les renseignements fournis.

**Symptômes** Peut irriter les yeux, la peau et une irritation des voies respiratoires. Obligations à la peau

rapidement et fortement. Vapeurs sont irritantes pour les yeux et les muqueuses dessus de la TLV (voir la section 8). L'exposition aux vapeurs au-dessus des limites fixées peut causer

des symptômes d'asthme non allergique.

Troubles médicaux aggravés Aucun connu.

Danger pour l'environnement Consulter la Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids		
Ethyl cyanoacrylate	7085-85-0	60-100		

4. PREMIERS SOINS

**Conseils généraux** Fournir cette fiche au personnel médical pour le traitement.

Contact avec les yeux

Rincer avec de grandes quantités d'eau pendant 15 minutes. Soulevez la paupière

supérieure et inférieure afin d'assurer un rinçage complet de l'œil (s). Enlever les lentilles

de contact, si elle est usée. Consulter un médecin / attention.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et

toutes les chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Inhalation Amener la personne exposée (s) à l'air frais pendant 20 minutes. Consultez un centre de

médecin / poison si l'état du déclin de l'individu ou si les symptômes persistent.

Ingestion Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Ne jamais rien

administrer par la bouche à une personne inconsciente. Obtenir des soins médicaux.

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés d'inflammabilité Liquide combustible.

Point d'éclair 160-200 °F / 71.11-93.33 °C Méthode Méthode Tag en vase fermé

Agents extincteurs appropriés Le dioxyde de carbone, mousse, poudre chimique.

Moyens d'extinction inappropriés Eau.

**Produits de combustion dangereux** Vapeurs organiques irritantes.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun. Sensibilité aux décharges Aucun.

électrostatiques

produit chimique

Ce produit est combustible.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Dangers particuliers associés au

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

**Précautions personnelles**Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute

sécurité. Contenir et absorber avec un matériau absorbant inerte.

Méthodes de nettoyage Utiliser des outils antiétincelles propres pour recueillir le produit absorbé. Balayer la matière

absorbée et la pelle dans des récipients appropriés pour l'élimination. Se débarrasser de tout produit, résidu, contenant jetable ou revêtement conformément aux lois fédérales,

étatiques et locales. Pour l'élimination des déchets, voir section 13 de la FDS.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Conseils sur la manutention

sécuritaire

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Laver soigneusement après manipulation. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Conditions d'entreposage

Conserver le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Store in cool (under 75°F).

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Directives relatives à l'exposition

Component	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH	Canada -	Canada - British	Canada -	Canada - New	Canada -
-				Alberta -	Columbia -	Manitoba -	Brunswick -	Newfoundland
				Occupational	Occupational	Occupational	Occupational	& Labrador -
				Exposure	Exposure	Exposure	Exposure	Occupational
				Limits -	Limits -	Limits -	Limits -	Exposure
				Ceilings	Ceilings	Ceilings	Ceilings	Limits - Ceilings
Ethyl cyanoacrylate	TWA: 0.2 ppm	-	-	TWA: 0.2 ppm	TWA: 0.2 ppm	-	-	-
7085-85-0 ( 60-100 )				TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>				

Mesures d'ingénierie Douches

Douches oculaires Systèmes de ventilation.

#### Équipement de protection individuelle (EPI)

Protection de la peau et du

corps

Utilisez nitrile ou en polyéthylène gants et tabliers. Ne pas utiliser de coton.

Protection des yeux/du visage

Protection respiratoire

Utilisez des lunettes de sécurité ou des lunettes.

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Considérations générales sur

l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

Méthode Tag en vase fermé

Négligeable

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide

Aspect Liquide de couleur claire ou rose ou Odeur

bleu

Seuil Olfactif Non déterminé Couleur Clear, rose, bleu

<u>Propriété</u> <u>Valeurs</u> <u>Remarques • Méthode</u>

pH Not applicable
Point de fusion/point de congélation Non déterminé
Point d'ébullition / intervalle Non déterminé

d'ébullition

Point d'éclair 71.11-93.33 °C / 160-200 °F

Taux d'évaporation Non déterminé Inflammabilité (solide, gaz) Non déterminé Limites d'inflammabilité supérieure Limite inférieure d'inflammabilité Non déterminé Densité de vapeur Non déterminé Densité relative Non déterminé

Pression de vapeur Non déterminé Solubilité dans l'eau Non déterminé Non déterminé Solubilité dans d'autres solvants Coefficient de partage Non déterminé Température d'auto-inflammation Non déterminé Température de décomposition Non déterminé Viscosité cinématique Non déterminé Viscosité dynamique Non déterminé Propriétés explosives Non déterminé Propriétés oxydantes Non déterminé

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Matières incompatibles Polymérisé par contacts eau, des alcools, des amines ou des alcalis.

Conditions à éviter Matières incompatibles.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

**Polymérisation dangereuse** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

#### Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

**Inhalation** Peut irriter les voies respiratoires.

**Contact avec les yeux** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Contact avec la peau** Provoque une irritation cutanée.

**Ingestion** L'ingestion peut causer une irritation des muqueuses.

# Renseignements sur les composants

	Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Γ	Ethyl cyanoacrylate	> 5 mL/kg (Rat)		

## Toxicité chronique

Cancérogénicité Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit

par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

Effets sur les organes cibles Aucun connu.

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

#### Écotoxicité

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'élimination.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et

locales.

**Emballage contaminé** Ne pas réutiliser le contenant.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour

d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales

**DOT** Non réglementé

<u>IATA</u> Non réglementé

<u>IMDG</u> Non réglementé

TMD Non réglementé

## 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

#### Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	DSL	NDSL	EINECS	ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Ethyl cyanoacrylate	Present	Х		Present		Present	Χ	Present	Χ	Χ

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

### Règlements fédéraux aux États-

Unis

#### **SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

#### SARA 311/312 Catégories de

dangers

Danger aigu pour la santé
Non déterminé
Danger chronique pour la santé
Non déterminé
Risque d'incendie
Risque de décompression soudaine
Danger de réaction
Non déterminé
Non déterminé

#### CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

## **CERCLA**

Cette matière, telle qu'elle est fournie, ne contient aucune substance réglementée au titre des substances dangereuses en vertu du CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou en vertu des amendements de la loi Superfund (Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Les exigences précises de déclarations en matière de déversement de cette matière peuvent varier selon les règles locales, régionales ou nationales

# États-Unis - Réglementations des États

### Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65

## Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	
Ethyl cyanoacrylate		X		

#### Règlements internationaux

#### **CANADA**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC Classe de dangers du SIMDUT

B3 - Liquide combustible Classe D, Div. 2



#### **Canadian Provincial OEL**

Component	Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - Carcinogens Carcinogens Carcinogens Carcinogens Carcinogens Carcinogens Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - Designated Substances		Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - Simple Asphyxiants	Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - Skin Notations	Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - STELs	Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - TWAs
Ethyl cyanoacrylate 7085-85-0 ( 60-100 )	-	-	-	1	-	0.2 ppm TWA 1 mg/m³ TWA

Component	Canada - British							
	Columbia -							
	Occupational							
	Exposure							
	Limits -	Limits -	Limits -	Limits - Simple	Limits - Skin	Limits - STELs	Limits -	Limits - TWAs
	Carcinogens	Designated	Sensitizers	Asphyxiants	Notations		Substances	
		Substances					with	
							Reproductive	
							Critical Effects	
Ethyl cyanoacrylate	-	-	-	-	-	-	-	0.2 ppm TWA
7085-85-0 ( 60-100 )	1							1

Component	Canada - Manitoba -	Canada - Manitoba -	Canada - Manitoba -	Canada - Manitoba -	Canada - Manitoba -
	Occupational Exposure	Occupational Exposure	Occupational Exposure	Occupational Exposure	Occupational Exposure
	Limits - Carcinogens	Limits - Simple	Limits - Skin Notations	Limits - STELs	Limits - TWAs
		Asphyxiants			

Ethyl cyanoacrylate	-	-	-	-	0.2 ppm TWA
7085-85-0 ( 60-100 )					

Component	Canada -						
_	Newfoundland &	Newfoundland &	Newfoundland &	Newfoundland &	Northwest	Northwest	Northwest
	Labrador -	Labrador -	Labrador -	Labrador -	Territories -	Territories -	Territories -
	Occupational						
	Exposure Limits -						
	Sensitizers	Skin Notations	STELs	TWAs	Skin Notations	STELs	TWAs
Ethyl cyanoacrylate	-	-	-	0.2 ppm TWA	-	-	-
7085-85-0 ( 60-100 )							

Component		Nova Scotia -			Exposure		Canada - Nunavut - Occupational Exposure Limits - Skin Notations	Canada - Nunavut - Occupational Exposure Limits - STELs	Canada - Nunavut - Occupational Exposure Limits - TWAs
			Asphyxiants						
Ethyl cyanoacrylate 7085-85-0 ( 60-100 )	-	-	-	-	-	0.2 ppm TWA	-	-	-

Component	Canada - Ontario -	Canada - Prince	Canada - Prince				
	Occupational	Occupational	Occupational	Occupational	Occupational	Edward Island -	Edward Island -
	Exposure Limits -	Occupational	Occupational				
	Designated	Simple	Skin Notations	STELs	TWAs	<b>Exposure Limits -</b>	Exposure Limits -
	Substances	Asphyxiants				STELs	TWAs
Ethyl cyanoacrylate 7085-85-0 ( 60-100 )	-	=	-	-	0.2 ppm TWA	=	0.2 ppm TWA

	wan - Occupatio nal Exposure Limits - Designate d Chemical Substance S	wan - Occupatio nal Exposure Limits - Notifiable Chemical		Saskatche wan - Occupatio nal Exposure Limits -	wan - Occupatio nal Exposure Limits - STELs	Saskatche wan - Occupatio nal Exposure Limits - TWAs	Occupatio nal Exposure Limits - Carcinoge	Limits -	nal Exposure Limits - Simple	nal Exposure Limits - Skin	nal	nal
Ethyl cyanoacrylate 7085-85-0 ( 60- 100 )	-	-	-	1	0.6 ppm STEL	0.2 ppm TWA	1	-	-	-	-	-

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

NFPA Risques pour la santé 2 Inflammabilité 2 Stabilité 0 Dangers particuliers No

water

HMIS Risques pour la santé 2 Inflammabilité 2 Dangers physiques 2 Protection individuelle

See Section 8

Date d'émission :21-juin-2014Date de révision :24-juin-2014Note de révisionnouveau format

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche signalétique sont corrects à notre connaissance, sur la base de nos connaissances à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique